

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/152 du 15 mai 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/205 du 26 juin 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Madame Sylvie CLERC-CUVELIER en matière de handicap ;

Vu l'arrêté de déport de Madame Sylvie CLERC-CUVELIER n° AR-DAJAP/2022/980 du 2 janvier 2023 ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Madame Sylvie CLERC-CUVELIER a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Madame Sylvie CLERC-CUVELIER doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARRETE

- ARTICLE 1.** Le tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2022/980 sus-visé est remplacé par le tableau joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site www.lenord.fr.

Fait à Lille le 22 août 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230822-230822H23577H1-AR

Date de réception en préfecture le : 24 août 2023

Affiché le : 24 août 2023

Liste des désignations de Madame Sylvie CLERC

Nom de l'organisme	Type d'instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	Observations
ADEPAPE59 - Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance du Nord	Assemblée générale	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Commission de Coordination dans les domaines des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux (CCMS)	Titulaire	Représentant du Président	09/12/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projet social ou médico-social	Titulaire	Représentant du Président	09/12/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARS - Agence Régionale de Santé Hauts-de-France	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	Suppléant	Représentant du Président	27/08/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARTS - Association Régionale du Travail Social Hauts-de-France	Assemblée générale	Titulaire	Représentant du Président	16/02/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ARTS - Association Régionale du Travail Social Hauts-de-France	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Président	16/02/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ASSOCIATION - Cambrésis Emploi	Membres constitutifs intégrés à leur demande	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CAEN - Conseil Académique de l'Education National	CAEN "Plénier"	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	15/05/2023	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
Cambrésis Emploi (Mission Locale)	Conseil d'Administration	Suppléant	Représentant du Président	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CCDSA - Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité du Nord	Commission consultative départementale (CCDSA)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Nord	Commission des droits	Suppléant	Représentant du Département	10/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

CDCA - Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Formation Plénière	Titulaire	Représentant du Département	10/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCA - Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Formation spécialisée personnes handicapées	Titulaire	Représentant du Département	27/04/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCVED - Comité Départemental Consultatif de Veille Ethique et Déontologique	Commission Plénière	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	18/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDEN - Conseil Départemental de l'Education Nationale	Collège des Représentants des collectivités du CDEN	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CE-Cambrésis Emploi - Mission locale	Assemblée Générale	Suppléant	Représentant du Président	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CH-Le Cateau-Cambrésis - Centre hospitalier de Le Cateau-Cambrésis	Conseil de surveillance	Titulaire	Représentant du Président	18/10/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les centres hospitaliers.
CIA - Commission Intercommunale pour l'Accessibilité	Commission	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	30/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CIAF - Commission intercommunale et interdépartementale d'aménagement foncier d'Havrincourt, Hermies	Commission intercommunale et interdépartementale d'aménagement foncier	Suppléant	Représentant du Président	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
COJOP - Paris 2024	Comité de pilotage "Jeux Olympiques et Paralympiques"	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
COMEX/MDPH - Commission Executive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord	Commission Exécutive	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	18/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CPT – Conférence Permanente du Tourisme	Conférence permanente du tourisme	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	26/09/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CRCFDVA - Commission Régionale Consultative du Fonds de Développement pour la Vie Associative et son collège départemental	Commission Régionale Consultative du Fonds de Développement pour la Vie Associative et son collège départemental	Titulaire	Représentant du Département	29/03/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

EPDSAE - Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner, Eduquer	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
FDCH - Comité de gestion du Fonds Départemental de Compensation du Handicap du Nord	Comité de gestion	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	28/01/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
GOUZEAUCOURT - Collège Public Pharamond Savary	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
LaTangente - Comité départemental du tourisme du Nord	Assemblée Générale et Conseil d'Administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
LE CATEAU-CAMBRESIS - Collège public Jean Rostand	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
MASNIERES - Collège Public Jacques Prévert	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
NORDSEM - Société d'économie mixte locale d'aménagement pour les territoires du Nord	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
SMPNR AVESNOIS - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	Comité syndical	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.

WALINCOURT-SELVIGNY - Collège Public François Villon	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
--	--------------------------	-----------	---------------------------------------	------------	---

Fonctions externes de Madame Sylvie CLERC

Nom de l'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
APAJH NORD – IME Le Bois Fleuri	Educatrice	01/08/2001		Déport systématique.
Commune de Le Cateau-Cambrésis	Adjointe au Maire	30/06/2020		Déport systématique.
Communauté d'agglomération Caudrésis-Catésis	Conseillère communautaire	10/07/2020		Déport systématique.
Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis	Membre du comité syndical			Déport systématique.

Fonctions exercées par un membre de la famille de Madame Sylvie CLERC

Nom de l'organisme	Fonction / Lien de parenté	Date de début	Date de Fin	Observation
Nestlé France	Technicien process / Conjoint	01/08/2000		Déport systématique.
Société de chasse de Montay	Trésorier / Conjoint			Déport systématique.